

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 23 janvier 1981

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA SITUATION DE LA FEMME

LE DÉPÔT PAR LE MINISTRE DE LA DÉCLARATION SOUS
SERMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Merci, madame le Président. J'invoque l'article 43 du Règlement. Comme le ministre chargé de la condition féminine a révélé l'existence d'une déclaration sous serment qui, selon lui, appuierait sa position, et que son secrétaire parlementaire et le ministre d'État (Mines) (M^{me} Erola), qui ont tous deux participé au débat d'hier, ont négligé de produire la déclaration sous serment cachée, je propose, appuyé par l'honorable représentante de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald):

Que le Chambre ordonne au ministre de produire et de déposer la déclaration sous serment en question, qui existerait, selon lui.

Mme le Président: Cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ON DEMANDE LA RÉUNION DES SOLLICITEURS GÉNÉRAUX—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Merci, madame le Président. A cause de la hausse horribante des cambriolages de maisons, qui ont augmenté de 30 p. 100 au Canada, les effectifs de police sont terriblement surchargés de travail, les tribunaux sont incapables d'entendre les causes, tandis que les prisons et les pénitenciers sont surpeuplés. Cet accroissement massif de la criminalité est directement attribuable au piètre climat économique au Canada, qui entraîne un chômage élevé. Je propose donc, appuyé par le député de Moose Jaw (M. Neil):

Que le solliciteur général du Canada soit chargé de convoquer une réunion des solliciteurs généraux de toutes les provinces, afin de décider de la ligne de

conduite à suivre, indépendamment d'une amélioration de la situation économique en général, pour tâcher de remédier à ce problème.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

LE RENVOI DE L'ASSURANCE-MARCHÉ AU COMITÉ
PERMANENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Comme les frais de production des agriculteurs augmentent rapidement aujourd'hui et que ceux-ci ont absolument besoin de toucher leurs revenus au début de la campagne agricole, je propose, avec l'appui du député de Peace River (M. Cooper):

Que le projet de régime d'assurance-marché de la Commission canadienne du blé, projet très semblable à celui qu'avait proposé pour le blé le Groupe de travail sur le transport du grain en cas d'urgence au début de 1979, soit immédiatement renvoyé au comité permanent de l'agriculture pour y être amélioré.

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à débattre cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

L'ELDORADO NUCLÉAIRE LTÉE—LA NOMINATION DES
VÉRIFICATEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une question fort urgente.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit à la Chambre qu'il est d'accord sur l'idée de la compagnie de la Couronne Eldorado Nucléaire Ltée de remplacer le vérificateur général par des vérificateurs privés. Puisque ceci réduira le pouvoir du Parlement et enlèvera les principes de la vérification intégrée pour les corporations de la Couronne, je propose, appuyé par l'honorable député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn):

Que cette Chambre demande au ministre de l'Énergie de reconsidérer sa recommandation au décret en conseil qui a nommé des vérificateurs privés pour l'Eldorado Nucléaire Ltée.